



Séance du 27/06/2024

**Délibération N°270624/05**

<b>Nombre de conseillers en exercice :</b>	<b>47</b>
Présents : ...	30
Excusés :	5
Pouvoirs : ...	12
<b>Votants : ...</b>	<b>42</b>
- dont « pour »: ...	42
- dont « contre »: ...	0
- dont abstention :	0

**Le 27 juin 2024 à 20h30**, les membres du conseil communautaire de la Communauté de Communes d'Aire sur l'Adour, convoqués le 21 juin 2024, se sont réunis sous la présidence de **Monsieur Philippe BRETHES à VIELLE TURSAN**.

Présents : Mrs et Mmes, POMIES Claude, LAFFITAU Corinne, MECHIN Isabelle, PELLARINI Philippe, BARRAUD Danielle, BOP Philippe, MARTI Jérémy, GACHIE Florence, SAINT GERMAIN Paulette, GOSDA Frédéric, DUPOUTS Roland, BOULIN Thierry, SEBI Catherine, BERDOULET Cédric, DUCONGE Joëlle, LARRAT Nicole, LAMOTHE Michel, LALANNE Jean Michel, LAFARGUE Vincent, VACHER Béatrice, BRETHES Philippe, LAFARGUE Lionel, GIJSBERS Lambert, FABERES Nadine, PARGADE Jacques, DOREILH Jean-Paul, DUFAU Jean Jacques, LAMARCADE Lydie, SILVEIRA MORAIS Philippe, LABORDE Benoît.

Excusés : BARON Chrystelle, DUBOSC Sonia, MARTIN Didier, BAQUIE Pascal, MARQUE Michel,

Pouvoirs : LAGRAVE Xavier à LAFFITTAU Corinne  
 ASSIBAT Marie à MECHIN Isabelle  
 BARRAILH-LAFARGUE Vincent à BOP Philippe  
 MALHERBE Bernard à PELLARINI Philippe  
 DARRIEUMERLOU Nathalie à POMIES Claude  
 CAZABAN Yves à MARTI Jérémy  
 DEHEZ Gérard à BERDOULET Cédric  
 CASTAING Marie Laurence à DUCONGE Joëlle  
 CARREAU Pascal à GIJSBERS Lambert  
 SAINT GERMAIN Dominique à BRETHES Philippe  
 MADER Karl à LAFARGUE Vincent  
 CAMPAGNE Jean Luc à DUFAU Jean Jacques



## Objet : Révision des statuts du Syndicat des Eaux du Marseillon et du Tursan

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** les statuts du Syndicat mixte des Eaux du Marseillon et du Tursan en vigueur,

**VU** la délibération n°DEL20240307-001 du Comité Syndical des Eaux du Marseillon et du Tursan en date du 7 Mars 2024 approuvant la nouvelle rédaction des statuts adaptée aux pratiques du Syndicat en matière de financement, permettant également d'en assurer leur lisibilité et leur transparence.

**AYANT ENTENDU** l'exposé de Monsieur le Président,

**Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil communautaire**

**APPROUVE** la nouvelle rédaction des statuts du Syndicat des Eaux du Marseillon et du Tursan tels qu'annexés à la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme,  
Le président  
Philippe BRETHES

